



Commune de Dambach-La-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 29 juillet 2009, et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le 4 août 2009 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, Maire.

Etaient présents : 16

M. Gérard ZIPPERT, Maire,

M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, Mme Christiane SCHEPPLER Adjoints, MMES et MM. ADLOFF Etienne, BELENFANT Anne-Marie, WINKLER Myriam, ROSSI Sébastien, JACOB Guy, HOFF Corinne, Philippe SCHUHLER, Romain BURRUS, Mme Annie MICHEL, M. Maximilien ZAEPFFEL, M. Pierre LEVYCKYJ, M. Pierre Nicolas MERSIOL

Absents excusés : 3

M. Michel DIETRICH, qui donne procuration à M. Philippe SCHUHLER
M. Jean-Marie GLEITZ, qui donne procuration à M. Claude HAULLER
M. Olivier KEMPF

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Mme Christiane SCHEPPLER

Assistante déléguée au secrétariat : Mme Florence MEYER

M. le Maire salue la présence de M. MELLIER, du SDEA, venu présenter aux conseillers municipaux la structure du SDEA ainsi que les rapports sur la qualité et le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2008.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2009 et du 24 juin 2009 2
- 2) Approbation du rapport annuel sur la qualité de l'eau et de l'assainissement 2
- 3) Marchés publics - Création d'une nouvelle commission 2
- 4) Travaux - programme de voirie 2009 : rue Berggasse et Chemin de la Ronde - attribution du marché..... 3
- 5) Communauté de Communes - transfert du siège 4
- 6) Jumelage - Fin du partenariat avec la Ville de Wemding 4
- 7) Ecole de Musique Communale - tarifs 2009 5
- 8) Indemnité de Conseil - comptes du Trésor 6
- 9) Subventions au fleurissement - liste des bénéficiaires 6
- 10) Demande de subvention de l'association Damb'arts pour le Marché paysan 8
- 11) Subventions pour ravalement de façades 8
- 12) Désignations de correspondants prévention routière 9
- 13) Cession de terrain à l'Association foncière 9
- 14) Décisions modificatives 9
 - a) Reprise du tracteur John Deer - constatation de la moins value 9
 - b) Zone des hangars 2^{ème} tranche - remboursement des emprunts 10
 - c) Fleurissement - plantation de bulbes de narcisses 10
 - d) Site Internet 10

15) Divers	11
a) Droit de préemption urbain	11
b) Bilan du SDIS sur l'unité territoriale du Bernstein	11
c) Chasse : dates des battues.....	11
d) Association des donneurs de sang	12
e) City stade	12
f) Dates des prochaines réunions	12

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2009 et du 24 juin 2009

Adressé aux conseillers avec la convocation à la présente séance, les procès-verbaux des réunions du 9 juin 2009 et du 24 juin 2009 sont adoptés à l'unanimité.

2) Approbation du rapport annuel sur la qualité de l'eau et de l'assainissement

M. MELLIER du SDEA présente aux conseillers les rapports annuels sur la qualité de l'eau et de l'assainissement sur la Commune de Dambach-La-Ville.

Après avoir entendu ses explications,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces documents.

3) Marchés publics - Création d'une nouvelle commission

Vu la modification des seuils de marchés publics depuis janvier 2009, la Commission d'Appel d'Offres n'est plus compétente pour traiter (ouverture des plis et attribution) :

- les marchés de travaux inférieurs à 5 150 000 € HT.
- Les marchés de fournitures et services inférieurs à 206 000 € HT

Elle traite uniquement les appels d'offres ouverts ou restreints pour les marchés supérieurs à cette somme.

Par conséquent, dans un souci d'information des conseillers municipaux, le Conseil municipal décide de créer une nouvelle commission dénommée la Commission des MAPA (marchés publics en procédure adaptée) qui sera informée et réunie pour émettre un avis avant attribution des marchés en procédure adaptée :

- Supérieurs à 90 000 €HT pour les marchés de travaux.
- Supérieurs à 20 000 € HT pour les marchés de fourniture ou de services

Les membres qui la composent sont les suivants :

Monsieur Gérard	ZIPPERT
Monsieur Claude	HAULLER
Madame Sabine	LEISER
Monsieur Michel	DIETRICH
Monsieur Jean-Marie	GLEITZ
Monsieur Olivier	KEMPF
Monsieur Pierre-Nicolas	MERSIOL

4) Travaux - programme de voirie 2009 : rue Bergasse et Chemin de la Ronde - attribution du marché

Un marché en procédure adaptée a été lancé en date du 1^{er} juillet 2009 et publié dans les DNA, afin de réaliser les travaux de réfection de la voirie rue de Bergasse et de mise en place d'un enrobé sur le chemin de la Ronde.

Vu les résultats de l'ouverture et analyse des plis effectués respectivement en date du 27 juil. 09, puis en date du 03 août 2009 en Commission des MAPA ;

Vu les critères fixés pour attribuer le marché qui sont pour mémoire :

- 40 % : valeur technique de l'offre
- 60 % : prix

Vu le rapport d'analyse des offres du bureau de maîtrise d'œuvre qui suit :

ESTIMATION € HT : **96 045,00 €**

CRITERES ET PONDERATIONS		CLASSEMENT DES ENTREPRISES			
		VOGEL	BURGER	EUROVIA	COLAS
prix des prestations 60%	Prix Euros HT (Base)	80 311,50	85 891,50	96 795,50	151 587,00
	Note sur 20 points	20,00	18,70	16,59	10,60
	Pondération (60%)	12,00	11,22	9,96	6,36
valeur technique 40%	Note sur 20 points	19,00	17,50	20,00	20,00
	Pondération (40%)	7,60	7,00	8,00	8,00
TOTAL PONDERATION OFFRE DE BASE		19,60	18,22	17,96	14,36
RANG DE CLASSEMENT FINAL		1	2	3	4

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de

- Confier la réalisation du chantier à l'entreprise VOGEL, la mieux disante, pour un montant de 84 570,95 €TTC
- Quant au choix de l'option enrobé de couleur (de type rouge) prévue pour le Chemin de la Ronde :

Le Conseil Municipal après délibération et vote à raison de 14 voix pour,

- Décide de retenir l'option de réalisation de l'enrobé en couleur sur la partie Chemin de la Ronde pour un coût chiffré par l'entreprise VOGEL à 11 481,00€TTC ;
- Demande à ce que la Commission voirie valide la couleur
- Charge le Maire de solliciter une subvention au Conseil général pour ces travaux inscrits au contrat de territoire ;
- Valide le plan de financement qui suit :

Dépenses

Montant des travaux HT	70 711,50 €	100%
Montant de l'option HT	9 600,00 €	
Coût de la MOE HT	8 100,00 €	
Levé topographique	2 260,00 €	
Frais divers	2 000,00 €	
Total HT	92 671,50 €	
Total TTC pour info	110 835,11 €	

Recettes		
Subvention du Conseil Général (assiette éligible estimée à 85 %)	14 966,45 €	19%
Autofinancement	95 868,66 €	

5) Communauté de Communes - transfert du siège

Le Conseil Municipal décide de

Valider le transfert de siège de la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg à sa nouvelle adresse : 4 rue du Bernstein - 67650 DAMBACH-LA-VILLE

6) Jumelage - Fin du partenariat avec la Ville de Wemding

M. le Maire expose ;

Qu'après plusieurs contacts entre les maires de Wemding et de Dambach-La-Ville, sur la suite à donner à notre jumelage datant de 1988, il a été décidé de mettre un terme au partenariat entre les deux communes.

La Ville de WEMDING propose de valider ce texte mettant fin au jumelage :

Städtepartnerschaft der Gemeinden Wemding und Dambach-La-Ville

Gemeinsame Erklärung der Stadträte von Wemding und Dambach-La-Ville

Die nach gründlicher Vorbereitung am 10./11.September 1988 in Wemding bzw. am 29./30.Oktober 1988 in Dambach-La-Ville besiegelte Partnerschaft der beiden Städte hat nach dem Abtreten der damaligen Bürgermeister Willy Fackler un Dr. Jean Gramling schon nach kurzer Zeit an Dynamik verloren. Die gegenseitigen offiziellen Besuche wurden in den letzten 15 Jahren immer seltener, die Partnerschaft nicht mehr mit Leben erfüllt.

Der Versuch einer Wiederbelebung wird von beiden Seiten sehr skeptisch beurteilt, da sich die Bürger beider Kommunen - bis auf einige private Kontakte - fremd geworden sind.

Im gegenseitigen Respekt und Einverständnis beschließen deshalb die gewählten Gremien der beiden Städte, die offizielle Partnerschaft zu beenden.

Zugleich versichern sich die beiden Gemeinden, dass Besuche auch weiterhin gerne aufgenommen und, wenn gewünscht, betreut werden.

Dies bekunden im Auftrag der gewählten Vertreter mit den besten Wünschen für das weitere Wohlergehen der Bürgerinnen und Bürger sowie der Städte.

Version française du texte :

Jumelage des communes de Wemding et de Dambach-La-Ville

Déclaration commune des conseils municipaux de Wemding et de Dambach-La-Ville

Après un travail de préparation approfondi le jumelage entre les deux villes a été respectivement scellé les 10 et 11 septembre 1988 à Wemding et les 29 et 30 octobre 1988 à Dambach-La-Ville. Mais après le départ de MM. Willy Fackler et Jean Gramling, alors maires des deux communes, la dynamique du jumelage s'estompa assez rapidement.

Durant ces 15 dernières années les visites officielles réciproques devenaient de plus en plus rares et de moins en moins enthousiastes.

La tentative de réactivation du jumelage a provoqué des réactions très sceptiques de part et d'autre, étant donné que les habitants des deux communes, en-dehors de quelques contacts privés, ne montrent plus guère d'affinités.

Par conséquent les élus des deux villes ont décidé de mettre fin au jumelage officiel, et ce d'un commun accord et dans un esprit de respect mutuel.

En même temps les deux communes garantissent qu'à l'avenir tout souhait de visite sera volontiers honoré.

Tel est le rapport des délégués communaux en charge de ce dossier qui ne manquent pas de transmettre leurs meilleurs vœux de prospérité à l'ensemble des habitants des deux communes.

Le Conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

Décide de valider la fin du partenariat entre les communes de Wemding et Dambach-La-Ville ;

Charge le maire de signer ce document qui officialise cette décision

7) Ecole de Musique Communale - tarifs 2009

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

- Approuve les tarifs pour l'année scolaire 2009-2010, qui sont alignés sur l'école de musique communale de Scherwiller, comme suit :

♣ Une cotisation annuelle obligatoire de 15 € par élève (droits d'inscription, frais de gestion et photocopies...)

♣ Un écolage trimestriel dont voici les tarifs :

	1 ^{er} enfant 1 ^{ère} activité	2 ^{ème} enfant 2 ^{ème} activité	3 ^{ème} enfant 3 ^{ème} activité
EVEIL MUSICAL (5 à 7 ans)	41,60 €	38,60 €	36,00 €
(membres extérieurs)	48,90 €	44,80 €	40,60 €
PERCUSSIONS AFRICAINES	80,20 €	74,10 €	68,00 €
(membres extérieurs)	95,50 €	88,20 €	83,00 €
FORMATION MUSICALE	80,20 €	74,10 €	68,00 €
(membres extérieurs)	95,50 €	88,20 €	83,00 €
FORMATION INSTRUMENTALE	134,00 €	123,00 €	113,00 €

(membres extérieurs)	166,00 €	152,30 €	141,80 €
ORCHESTRE JUNIOR et ENSEMBLES MUSICAUX		Gratuit	

8) Indemnité de Conseil - comptables du Trésor

«L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil du Trésorier Principal, prévoit dans son article 3 qu'une nouvelle délibération doit être prise en cas de changement de Comptable du Trésor ».

L'indemnité se calcule à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années, à l'exception des opérations d'ordre.

Le barème préconisé par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 est le suivant :

Sur les 7 622 ,45 premiers euros : 3° / °°	22,87 €
Sur les 22 864,35 euros suivants : 2° / °°	45,73 €
Sur les 30 489,80 euros suivants : 1,5° / °°	45,73 €
Sur les 60 979,61 euros suivants : 1° / °°	60,98 €
Sur les 106 714,31 euros suivants : 0,75° / °°	80,04 €
Sur les 152 449,02 euros suivants : 0,50° / °°	76,22 €
Sur les 228673,53 euros suivants : 0,25° / °°	57,17 €
Sur les sommes > à 609 796,07 : 0,1° / °°	

Pour information l'indemnité de M. RICK l'an passé s'est élevée à 533,31 € brut.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote

DECIDE :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. François RODIC, Receveur municipal ;
- que cette indemnité est accordée pour la durée du mandat du Conseil Municipal

9) Subventions au fleurissement - liste des bénéficiaires

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28/04/2009 validant le principe d'accorder une subvention pour encourager le fleurissement de la cité par le versement d'une somme de 0,20 € par plant de géranium (géraniums uniquement), et plafonnée à 50 € par foyer sur présentation d'une facture d'achat nominative pour l'année 2009 (la subvention représente environ 10 % de la valeur d'un plant de géranium).

Etant donné que la subvention pouvait être sollicitée par le dépôt de la facture avec RIB en mairie jusqu'au 30 juin 2009, dernier délai ;

Etant donné que les subventions accordées au c/6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) doivent figurer en annexe du budget ou faire l'objet d'une délibération précisant les bénéficiaires et le montant de la subvention, il s'agit de compléter la délibération initiale.

Le Conseil Municipal décide

- d'accorder une subvention pour le fleurissement au titre de l'année 2009, pour les personnes et les montants qui suivent :

NOM	PRENOM	ADRESSE	Nbre géraniums	Montant/ Subvention
ANDRES	Jean-Claude	5 Rte de Blienschwiller	93	18,60 €
ANDRES	Camille	7 Rue Clémenceau	24	4,80 €
ARNOLD	Christian	4 Rue du 22è. BMNA	85	17,00 €
BECK	Nicole	23 Rue du Maréchal Foch	69	13,80 €
BECK	Frédéric	4 Rue Clemenceau	83	16,60 €
BLUMSTEIN	Nadine	40 Rue du Maréchal Foch	25	5,00 €
BOURQUARD	François	22 Rue du Leubuhl	25	5,00 €
BURRUS	Jean	15 Rue de la Gare -	96	19,20 €
CLOG	Francis	28 Rue du Gal de Gaulle	32	6,40 €
CORBE	François	35 Rue Clemenceau	36	7,20 €
DIETRICH	Michel	3 Rue des Ours	154	30,80 €
DIRRINGER	Rémy	3 Impasse de Muhlenheim	211	42,20 €
DIRRINGER	Jean-Louis	5 Rue du Maréchal Foch	25	5,00 €
DIRRINGER	Martial	6 Rue du Haut-Koenigsbourg	25	5,00 €
EARL Domaine DIRRINGER	Jean-Louis	5 Rue du Maréchal Foch	36	7,20 €
EARL GERBER	Jean-Paul	16 Rue Théophile Bader	75	15,00 €
EARL KIRSCHNER	Laurent	26 Rue Théophile Bader	140	28,00 €
EARL SCHAEFFER-WOERLY		3 Place du Marché -	93	18,60 €
ELTER	Jean-Paul	2 Rue du Maréchal Foch	60	12,00 €
Garage ELTER		Route d'Ebersheim	66	13,20 €
GELB	Eugène	9 Rue du Sapin	60	12,00 €
GERBER	Bernard	2 Rue Irma Mersiol Burrus	65	13,00 €
HAENSLER	André	1A Rue Irma Mersiol Burrus	60	12,00 €
HAULLER	Louis	92 Rue du Maréchal Foch	154	30,80 €
JAKOB	Philippe	4 Rue de l'Eglise	30	6,00 €
JEHLE	Simone	4 Rue Salomon Lipovsky	36	7,20 €
JEHLE	Paul	55 Rue du Maréchal Foch	54	10,80 €
JOST	David	20 Rue des Tonneliers	30	6,00 €
KAMM	Jean-Louis	59 Rue du Maréchal Foch	35	7,00 €
KAMM	Yvette	14 Rue Irma Mersiol Burrus	46	9,20 €
KEMPF	Robert	4 Rue des Cigognes	43	8,60 €
LAGACHE	Nathalie	5 Rue des Hirondelles	21	4,20 €
LINARD	Cyrille	52 Rue du Maréchal Foch	27	5,40 €
MAFFEI	Robert	12 Rte de Blienschwiller	10	2,00 €
MERSIOL	Guy	13 Route du Vin	136	27,20 €
MEYER	Annie	23 Rue des Vosges	37	7,40 €
MEYER	Michel	62 Rue du Maréchal Foch	76	15,20 €
MICHEL	Annie	19 Rue Clemenceau	15	3,00 €
NARTZ	Michel	12 Place du Marché	227	45,40 €
NEUBRAND	Martin	23 Rue du Bernstein	31	6,20 €
RIGAL	Suzanne	9 Rue des Cigognes	63	12,60 €
SARL RUHLMANN-SCHUTZ		34 Rue du Maréchal Foch	250	50,00 €
SCEA BECK - Domaine du Rempart		5 rue des Remparts	62	12,40 €
SCHUHLER	Claude	6 Rue Général Braun	21	4,20 €
SCHUHLER	Robert	32 Rue du Général de Gaulle	85	17,00 €
SCHURR	Irène	24 Rue Théophile Bader	33	6,60 €
SILBER	Michel	18 Rue Maymatt	87	17,40 €
SOHM	Bernard	10 Rue des Vosges	30	6,00 €
WEIL	Paulette	16 Rue St Sébastien	66	13,20 €
WINKLER	Roland	11 Route du Vin	12	2,40 €

ZAEPFFEL	Jacques	3A Rte de Blienschwiller	33	6,60 €
ZAEPFFEL	Christian	2 Rue des Marchands	60	12,00 €
			TOTAL	689,60 €

- de charger le maire du versement de ces subventions sur le C/6574

10) Demande de subvention de l'association Damb'arts pour le Marché paysan

L'association Damb'arts, nouvelle association locale, qui organise le marché paysan du 22 juin au 7 septembre, sollicite une aide financière de la Commune, afin de financer les animations musicales proposées en fin de marché. Différents courriers ont été envoyés en mairie et transmis aux conseillers municipaux.

La Commission administrative propose d'accorder, dès cette année, une subvention de 300 €, somme qui correspond à la subvention de fonctionnement accordée aux associations de façon annuelle.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote décide de suivre l'avis de la Commission administrative et de verser une subvention de 300 €, au titre de subvention de fonctionnement pour l'année 2009, à l'association Damb'arts de Dambach-La-Ville dont l'objet est de vendre des produits du terroir et de l'artisanat local, tout en faisant la promotion de la cité.

La subvention sera imputée au C/6574.

C'est pourquoi la municipalité fournit l'appui logistique pour le bon déroulement de la manifestation (mise en place du podium, confection d'une barrière pour assurer la sécurité du public, signalétique de circulation ...).

Un forfait de 75 € sera sollicité à l'Association pour toute la durée du Marché Paysan, au titre de l'occupation du domaine public par les stands, et ce pour respecter l'équité avec les commerçants du marché hebdomadaire.

11) Subventions pour ravalement de façades

Le Conseil Municipal après délibération et vote ;

- **Décide d'attribuer les subventions pour ravalement de façades comme suit :**
 - SOHM Bernard - 10 rue de Vosges - travaux de ravalement des façades - subvention de 572.34 € pour un montant total de travaux de 14 660,21 € TTC
 - BOESCH Marcel : 6 rue du Sapin - - travaux de ravalement des façades - subvention de 835,30 € pour un montant de travaux de 19 506,26 € TTC
- **Décide d'ajourner et de reporter à un prochain ordre du jour la décision pour le dossier suivant :**
 - SCI LPS 2007 - Boschenriether Eric : ravalement de façades - remplacement des menuiseries et des volets - au 2 rue des Boulangers

12) Désignations de correspondants prévention routière

Le Maire informe le Conseil Municipal que
Vu la demande de l'association des maires de France du 7 juillet 2009,

Vu la signature d'une charte de partenariat national sur la sécurité routière entre l'AMF et l'Etat en date du 22/11/2005 ; dont l'une des actions vise à la constitution d'un réseau de correspondants Prévention routière » au sein de chaque commune, chargés d'être un relais d'information et de sensibilisation ;

Il s'agit de nommer deux correspondants (un titulaire et un suppléant) au sein de notre municipalité

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,
Décide de nommer,
M. Pierre LEVYCKYJ, correspondant titulaire
Mme Anne-Marie BELENFANT, correspondant suppléant

13) Cession de terrain à l'Association foncière

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 février 2009 qui valide la division de parcelle sise au lieu-dit ALTIGEL afin d'en céder une partie à l'Association Foncière dans le but de reconstituer un chemin d'exploitation,

Etant donné que ladite délibération est incomplète, la contenance et la description cadastrale n'étant pas encore connus ; il s'agit de délibérer ;

Le Conseil Municipal décide de

- Céder à l'Association Foncière à l'euro symbolique la parcelle 285/73 située section 5 et d'une superficie de 5,71 ares ;
- Charger le Maire de signer les pièces afférentes au nom de la Commune

14) Décisions modificatives

a) Reprise du tracteur John Deer - constatation de la moins value

Dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau tracteur auprès de l'entreprise CROVISIER il a été décidé de céder l'ancien tracteur John DEER acquis en 1994, pour une reprise d'une valeur de 2 000 €.

Valeur initiale du tracteur acquis en 1994 :	177 900 Fr soit 27 120,68 €
Cession :	<u>2 000,00 €</u>
Moins-value :	25 120,68 €

Il s'agit de prévoir les crédits nécessaires au budget pour constater cette recette :

En investissement :

Recettes :

Chap 024 : + 2 000,00 €

Dépenses :

c/021 (dépenses imprévues) + 2 000,00 €

b) Zone des hangars 2^{ème} tranche - remboursement des emprunts

Grâce aux ventes de terrains effectuées dans la zone des hangars, La Commune de Dambach-La-Ville a pu rembourser intégralement le crédit relais de 100 000 €.

Et rembourser une avance de 45 000 € du crédit à court terme d'un montant de 150 000 €.

La Commune a actuellement perçu la somme de 153 255 € au titre des ventes de terrains dans la zone des hangars (lot 2 -Daniel GERBER - lot 5 RUHLMANN Richard - lot 1 SILBER Michel - lot 7 Didier PETTERMANN - lot n° 3 SCHUHLER Claude)

Le Conseil municipal valide l'Augmentation de crédit qui suit

Section d'investissement en dépenses :

au C/1641 : + 12 900 €

Section de fonctionnement en recettes

C/7015 : + 12 900 €

(un autre terrain devrait encore être vendu cette année : celui de MM. FREY pour une recette de 29 685,00 €)

c) Fleurissement - plantation de bulbes de narcisses

Il est proposé de faire réaliser par une entreprise en septembre la plantation mécanisée de bulbes au début de la rue de la Gare sur une largeur de 1 mètre et une longueur de 300 mètres linéaires.

Ces bulbes de narcisses doivent fleurir sur une période de 12 semaines pendant 10 ans.

Coût de l'opération : 4 236,05 € TTC

Notre budget fleurissement ne comporte plus de crédits suffisants pour mener à bien cette opération...

Le Conseil Municipal, après valider la décision modificative suivante :

- C/6068 (autres matières et fournitures) : +4 300,00 €

- C/022 (dépenses imprévues) : - 4 300,00 €

d) Site Internet

La création du site internet est en cours... Le bandeau définitif de la page d'accueil a été validé auprès de la Sté chargée de sa réalisation. Ce bandeau est quasiment le même pour toutes les Communes du Pays de Barr et du Bernstein. Il est possible de souscrire une création d'une charte graphique personnalisée dont le coût s'élève à 1 200 €HT soit 1 435,20 € TTC.

Après délibération et vote,

Le Conseil Municipal valide la décision modificative suivante afin de prévoir les crédits suffisants en investissement :

C/ 021 (dépenses imprévues) - 1 500,00 €

C/ 205 op 11 + 1 500,00 €

15) Divers

a) Droit de préemption urbain

La Commune de Dambach-La-Ville a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption lors des ventes suivantes :

- Vente d'un immeuble - 1^{er} étage appartenant à M. Mas Juan à M. et Mme Eric BETTY, pour un terrain bâti sis 3 rue de la paix - section 16 - parcelle 299/80
- Vente d'un terrain bâti de M. BRUGGER Gérard à M. TOMASINA et Melle COULON - sis 8 route de Blienschwiller - section 21 parcelle 481/398 - 11,15 ares
- Vente d'un terrain bâti de M. et Mme André DUFAURE à M. KAMM Hervé et Melle LEINDECKER Stéphanie - sis 13 Square Camille Orry, section 25 parcelle 366 de 5,59 ares
- Vente de locaux dans un bâtiment en copropriété de Mme Céline KIEFFER à M. et Mme Aurélien PINEAU - sis 7 rue du Presbytère section 18 - parcelle 331/11 - lot 2 de 100 m² + cave
- Ventes de terrains nus de la SAREST à
 - M. Luc MARTIN de Uttenheim - lot 23 du Lotissement Les Prés Fleuris de 5,50 ares
 - M Michel SCOUTHEETEN et Ingrid COILLE de Dambach-la-Ville - lot 22 de 5,47 ares
 - Mme Sophie BLUMSTEIN de Nancy - lot 21 de 5,41 ares
 - M. Frédéric HUDLETT et Melle Christelle DEVAUX de Huttenheim - lot 5 de 7,76 ares
 - M. Aimé HEIDEIER et Melle Natacha FILIPPIN de Sélestat - lot 4 de 8 ares
- Vente d'un terrain non bâti de la SNC CR CREATION (Jean-Claude RIZZON) à M. Hubert WEICKERT de Lingolsheim - sis section 15 parcelles 1040 et 1034 (lotissement Le Hohrain) de 8,59 ares
- Vente d'un terrain nu de la CDC à la Sarl NAHOR - sis section 37 - parcelle 1 de 2ha 95 are 79 ca
- Vente de locaux dans un bâtiment en copropriété de la SCI DORLAN à M. Romain LEFEBVRE et Melle Coralie NARCY - 4 route du Vin

b) Bilan du SDIS sur l'unité territoriale du Bernstein

M. Sébastien ROSSI, Conseiller municipal et chef de section pour Dambach-la-Ville présente aux conseillers municipaux les conclusions d'un audit mené par le SDIS en juin 2008 et dont nous avons obtenu le compte-rendu.

c) Chasse : dates des battues

L'arrêté préfectoral du 21 juillet 2009 fixe la liste des lots de chasse situés dans les secteurs à forts dégâts causés par l'espèce sanglier.

L'intégralité des lots de chasse situés sur le ban de la Commune de Dambach-La-Ville sont concernés.

Les détenteurs du droit de chasse sont tenus à procéder à une réduction massive de la population de sangliers. En cas de carence de leur part, des opérations spécifiques de destruction pourront être ordonnées en tant que de besoin.

Les chasseurs devront rendre compte chaque trimestre à la DDAF (direction de l'agriculture et de la forêt des actions de chasse et des opérations de destruction à tir effectués) ce jusqu'au 30 juin 2010.

Suite à ces décisions,

Le chasseur Jean-Pierre BOURQUARD nous communique les dates des battues retenues sur le lot n° 8 :

24 octobre 2009

07 novembre 2009

21 novembre 2009

05 décembre 2009

12 décembre 2009

09 janvier 2010

23 janvier 2010

Dates des battues retenues par le chasseur Pierre BOURQUARD pour les lots 6 et 7 :

Samedi 7 novembre 2009

Samedi 28 novembre 2009

Samedi 5 décembre 2009

Samedi 16 janvier 2010

d) Association des donneurs de sang

La Municipalité a rencontré M. SCHWARTZ, Président de l'Union départementale des Donneurs de Sang afin de l'informer des démarches entreprises pour remettre sur pied une nouvelle amicale, et de se renseigner sur les démarches à entreprendre.

e) City stade

Une réunion publique sera organisée avec la population le mercredi 26 août 2009 à 19h 30 - 1^{er} étage de la Laube

Le city stade sera inauguré le vendredi 18/09/2009 à 17 H sur place, la cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.

L'école élémentaire organise une fête du sport le samedi 19 septembre 2009 où la nouvelle infrastructure sera présentée aux jeunes.

f) Dates des prochaines réunions

Commission administrative : 8 septembre 2009 à 19 H

Conseil Municipal : 15 septembre 2009 à 19 H

La secrétaire de séance
Christiane SCHEPPLER

La séance est levée à 22 H 30
Le Maire,
Gérard ZIPPERT